

Conditions générales

Inscriptions

- Les cours de préparation au brevet fédéral ont lieu s'ils réunissent au moins 12 participants par cours en début de formation, l'effectif maximal étant de 24 participants. Les cours sont payants. La finance d'inscription est contraignante et sera payée avant le début du cours. Les participants reçoivent une facture et un bulletin de versement au moins 10 jours avant le début du cours. Pour plus de détails sur les conditions financières, se référer à l'offre spécifique de chaque cours.
- Tous les cours prévoient un effectif maximum, les inscriptions se feront dans l'ordre d'arrivée, jusqu'à épuisement des places disponibles

Subventions

- Concernant le subventionnement, les informations sont données lors du premier cours. Les factures établies au nom de l'employeur n'ont PAS valeur de droit à des subventions auprès du SEFRI

Assurances

- Le centre de formation UPSA-VAUD n'assure pas les personnes en formation en cas d'accident. Par conséquent, elles doivent être couvertes par l'assurance accident de leur employeur ou par une assurance privée

Présences

- Les participants sont priés d'être présents pendant toute la durée des cours et de respecter les horaires. Une liste de présence est tenue

Droit applicable et for

- Seul le droit suisse est applicable aux présentes CG, ainsi qu'à tout acte qui en sera la conséquence y compris tout contrat conclu sur cette base. Pour tous les litiges se rapportant aux présentes CG, le for juridique est Yverdon-les-Bains. Le Centre de formation est autorisé à poursuivre le participant devant les tribunaux de son siège/domicile

Annulation et remboursement

- L'organisateur se réserve la possibilité d'annuler une offre en cas d'événements imprévus. Les frais de cours déjà versés seront naturellement remboursés, mais les autres formes de dédommagements sont exclues
- En cas d'annulation d'un participant annoncée 15 jours avant le début du cours, 100 % du prix du cours sera remboursé. Les désistements tardifs seront pris en compte moyennant une indemnité de CHF 200.-. En cas de désistement après le début du cours, d'absence partielle pour cause de maladie, accident, vacances ..., l'intégralité du montant perçu pour le semestre en cours reste acquis au centre de formation. Les cas de force majeure restent réservés.
- Toute annulation doit être communiquée par écrit ou par courriel à : Centre de Formation UPSA-VAUD – Av. des Sciences 17 – 1400 Yverdon-les-Bains – formation@upsa-vaud.ch – 024/423 33 33

Examens de domaines et de fin de formation

- L'organisateur de ces épreuves est l'UPSA-CH. Elles se déroulent à Berne de manière centralisée pour toute la suisse en automne et au printemps si le nombre de candidats est suffisant.
- Le règlement d'examen est disponible sur le site www.agvs-upsa.ch ou dans Eduqua Q21_D1n
- Les directives d'examen sont disponibles sur le site www.agvs-upsa.ch ou dans Eduqua Q21_D1o
- Nous ne sommes en aucun cas responsable du contenu et du déroulement des épreuves d'examens. Une commission suisse en assure la qualité.

Protection des données

- Toutes les données collectées dans le cadre de la formation sont traitées de manière confidentielle. Notre politique de confidentialité est indiquée sur notre site internet. Un compte Microsoft est créé pour chaque élève et il est détruit après une durée de 6 ans. Les données d'inscription et financière sont gardées pendant une durée légale de 10 ans et celle liée à notre certification Eduqua pendant 6 ans. Sur demande, elles peuvent être détruite plus tôt.